

Le Canada a appuyé les résolutions des Nations Unies demandant l'institution de telles zones en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, et il a accueilli favorablement la récente proclamation très importante faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Le Canada a par ailleurs appuyé des mesures propres à consolider l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine en conformité avec le Traité de Tlatelolco, malgré qu'il s'oppose à une disposition du Traité qui permet la détonation de dispositifs nucléaires à des fins dites pacifiques.

À cet égard, dans l'esprit de l'article V, nous réitérons nos doutes quant à la valeur économique des applications pacifiques des explosions nucléaires. Nous croyons que la possession de dispositifs nucléaires explosifs à des fins civiles par des États non dotés de l'arme nucléaire poserait une menace à la sécurité régionale et internationale.

Monsieur le Président, le respect de tout accord réunissant un nombre si grand de nations différentes les unes des autres n'ira pas sans problèmes. Dans la communauté internationale, il est difficile d'assujettir la sécurité à des lois, et c'est ce que certains articles du TNP cherchent à faire. Abstraction faite de ses points forts et de ses points faibles, le TNP reste un instrument international dont il faut constamment surveiller et entretenir la crédibilité et l'applicabilité. Le traité sur la non-prolifération ne va pas de soi. Il s'agit d'un instrument international précieux ayant une portée à la fois pratique et morale. Le fait que les pays continuent d'y adhérer ou de songer à le faire témoigne tant de sa force morale que de son utilité pratique. Ce fait vient de ce que la communauté internationale est intimement convaincue qu'il faut empêcher la prolifération et que la disparition du TNP aurait des effets désastreux.

Les objectifs que je viens d'exposer montrent que le Canada espère et désire qu'il soit procédé à un examen détaillé de tous les aspects du Traité sur la non-prolifération. Le Canada s'attend en outre à ce que le document final adopté par consensus, quelle que soit sa forme définitive, reflète la minutie avec laquelle nous aurons revu le Traité, et confirme la valeur fondamentale de cet instrument dans le monde d'aujourd'hui. Ainsi que nous l'avons fait en 1975, réaffirmons aujourd'hui solennellement le vif intérêt que nous avons tous à empêcher la prolifération des armes nucléaires en appuyant sans réserve le Traité.